



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 4 mai 2023

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX ; MM BRUNEAU, COULON, GUERINET, PICAULT, ROUSSEAU.

Autres personnalités : M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, Mme PELHATE, Conseillère départementale.

Absents excusés :

Bureau : MM. BARJONET, BERTHELOT, BOURGEOIS, BRISSON, LAROCHE, GAURAT, POINCLOUX.

Autres personnalités : M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme REYT, Conseil régional, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 16 mars 2023 ;
- Restitution du diagnostic OSONS LA TRANSITION (LIFE_LETsgo4Climate) ;
- Déploiement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) dans le Pithiverais ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Natura 2000 : lancement de la consultation pour l'animation de la démarche (oct. 2023-sept. 2026) ;
- Fonds vert : demande de subvention pour les frais d'animation PCAET (à partir de juin 2023) ;
- Mission inclusion et handicap : recrutement d'un(e) étudiant(e) ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, Mme BEVIERE remercie M. le Sous-préfet de sa présence au Bureau, puis propose un tour de table pour que les élus puissent se présenter. Elle fait ensuite part de la liste des personnes excusées et du pouvoir reçu :

- M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. BRUNEAU.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 16 mars 2023

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : CRST (Création d'une huilerie artisanale à Bouzonville-aux-Bois » par la SCEA Andormière, étude sur les ravageurs des amandiers du Pithiverais – phase 1 évaluation du risque » par la SAS Les Amandes de Pithiviers, acquisition d'une houe rotative par Emmanuel BOYER de FONSCOLOMBE), demande de financement de l'animation Leader – année 2023 (avril à décembre), ouverture d'une ligne de trésorerie, préparation du Comité syndical.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Déploiement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) dans le Pithiverais

Mme BEVIERE accueille Mme Jeanne LE GOFF, Directrice administrative et financière d'APPUI SANTE et Mme Cyrielle CLAUDEL, coordinatrice du CLSM.

Ces dernières présentent le principe du Conseil en Santé Mentale, sa définition et son intégration à la démarche de développement local, le CLSM œuvrant tout à la fois sur la santé, la politique de la ville, l'action sociale, l'insertion professionnelle, etc.

Quelques exemples concrets mis en œuvre par ailleurs sont donnés à titre illustratif.

La mise en place d'un CLSM doit être une réponse spécifique et adaptée à sa population.

L'implication des membres du CLSM dans la stratégie et les actions développées est impérative pour son succès.

Le CLSM permet une approche locale et participative concernant le parcours de soins, la prévention.

Il définit des objectifs stratégiques et opérationnels en associant les partenaires locaux.

Un coordinateur est dédié à la démarche de CLSM afin de mieux garantir le travail en réseau des partenaires, dynamiser la coopération, l'organisation des différents groupes de travail et organes du CLSM.

Le CLSM de la Métropole Orléanaise sera élargi prochainement au territoire du Pithiverais. Le Département du Loiret est scindé en 2 territoires de CLSM. Le Pithiverais avec la Métropole d'Orléans, le Giennois avec le Montargois.

A titre d'exemple, le CLSM de la Métropole Orléanaise est composé des deux instances suivantes :

- Assemblée plénière : est force de proposition et le lieu de discussion et de concertation ;
- Comité de pilotage : définit les missions stratégiques et opérationnelles du CLSM dans le but d'adapter les politiques nationales au territoire.

4 Commissions sont mises en œuvre :

- *Commission AARSI* (Analyse et Aide à la Résolution de Situations Individuelles) ;
- *Commission de concertation* ;
- *Commission de réflexion en santé mentale* ;
- *Commission Culture et Sport* ;

Ainsi qu'une commission transversale : Commission Information – Communication – Formation.

Les prochains travaux, si c'est la volonté des élus du PETR, viseront à organiser l'élargissement du CLSM au travers du CLS Beauce Gâtinais en Pithiverais.

L'objectif est de présenter les éléments suivants lors d'un COPIL en septembre 2023 :

- Elus et partenaires sur le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais impliqués dans la démarche ;
- Objectifs de l'élargissement ;
- Organisation du CLSM élargi ;
- Organisation des commissions et objectifs ;
- Moyens humains et financiers de cet élargissement.

Afin de structurer le CLSM, il faudra écrire et clarifier le fonctionnement du CLSM (instances et commissions) et mettre à jour les membres du COPIL (commun avec la Métropole).

Mme BEVIERE les remercie de leur présentation.

Restitution du diagnostic OSONS LA TRANSITION (LIFE_LETsGO4Climate)

La Présidente accueille Lucie HERVE, chargée de mission LIFE_LETsGO4Climate au Conseil régional Centre-Val de Loire, qui présente le résultat du diagnostic territorial de mise en récit de la transition énergétique, vu par les habitants.

Pour rappel, le projet LIFE LETsGO4Climate vise à impliquer les citoyens dans la transition énergétique, en accélérant la production d'énergie renouvelable, en diminuant la consommation énergétique collective et individuelle, pour gagner en sobriété énergétique, en faisant émerger des « communautés d'énergie », en favorisant les changements de comportement, etc.

La méthodologie employée :

- Etude des documents stratégiques du territoire (PCAET...) ;
- Entretien avec Mme BEVIERE, Présidente du PETR ;

- Enquête diffusée en ligne auprès des habitants du territoire (99 personnes ont répondu à l'enquête) en début d'année 2023, avec les questions suivantes :

- Que signifie la transition énergétique pour les habitants ?
- Comment les énergies renouvelables sont-elles perçues par les habitants ?

Sur ce point, le solaire sur toiture (photovoltaïque ou thermique) et la géothermie sont les énergies renouvelables les plus appréciées.

La méthanisation, l'éolien et le solaire au sol sont moins bien perçus.

- A quelles conditions peut-on développer les énergies renouvelables ?

Sur ce point, les critères considérés en moyenne comme les plus importants sont la préservation de la biodiversité et le fait de ne pas dégrader la qualité de l'air.

Ils sont suivis par l'enjeu de préservation du paysage et du patrimoine, et le financement de nouveaux services publics.

L'attractivité du territoire et le bénéfice financier aux citoyens arrivent en troisième position. Ils ne sont, cependant, pas considérés comme secondaires, puisque leur score est supérieur à 50%.

- Représentations des futurs acceptables pour les habitants.
- Les habitants en action : Menez-vous des actions pour diminuer la consommation d'énergie à l'échelle individuelle ou collective ?
- Menez-vous des actions de production d'énergie à l'échelle individuelle ou collective ?
- Quelles sont les conditions que doivent absolument respecter les projets EnR locaux selon vous ?

Les critères d'acceptabilité du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais sont sensiblement les mêmes que pour la moyenne sur l'ensemble des territoires du lot 2.

Les critères considérés en moyenne comme les plus importants sont la préservation de la biodiversité et le fait de ne pas dégrader la qualité de l'air.

Ils sont suivis par l'enjeu de préservation du paysage et du patrimoine, et le financement de nouveaux services publics.

L'attractivité du territoire et le bénéfice financier aux citoyens arrivent en troisième position. Ils ne sont pas considérés comme secondaires puisque leur score est supérieur à 50%.

Mme BEVIERE la remercie de sa présentation.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement

Avant de passer à l'examen de demandes de subvention, Mme BEVIERE précise qu'il y a 3 dossiers *Agriculture Biologique*, 6 dossiers *Diversification et vente directe*, dont 4 dossiers bambouseraie, 2 dossiers *Dernier commerce* et 1 dossier *A VOS ID investissement*.

- « Acquisition d'une récolteuse équeuse à ail biologique » (ref 00009920). EARL CHAMP D'EAU.

L'EARL LE CHAMP D'EAU a été créée en février 2011 suite à l'installation de Rodolphe Chambreau qui initia un atelier d'élevage de volailles BIO sur la ferme familiale que Louise Daubignard avait reprise en 2000. Commencée en agriculture conventionnelle puis passé par l'agriculture raisonnée, l'EARL est venue depuis 2009 à l'Agriculture biologique. La ferme est donc 100% en Agriculture biologique depuis 2014.

Les produits en vente directe à la ferme sont les suivants : volailles (poulets, pintades, dindes de Noël, poulardes et poulets façon chapon), lentilles vertes, huile de cameline, petit épeautre décortiqué, quinoa, pommes de terre, oignons, échalotes, ail, de la paille et des céréales broyées pour l'alimentation de poules pondeuses.

Afin de rendre plus efficace la culture d'ail BIO en raison d'une demande grandissante de Biocoop pour de l'ail local, l'EARL souhaite investir dans une récolteuse équeuse.

Coût HT du projet : 23 610,00 €

Coût HT éligible : 23 610,00 €

Subvention régionale sollicitée : 8 200,00 €, soit 25 %.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « **Acquisition d'une trémie de réception benne et déterreur à 8 rouleaux** » (ref. 0008035). **EI Mélanie LEPRINCE**.
L'EI Mélanie LEPRINCE a été créée en août 2017 et est labellisé Agriculture Biologique.

Les types de culture sont les suivantes :

Luzerne

Céréales (blé, épeautre, orge)

Légumes divers (carottes, panais, betteraves, persil tubéreux, radis noir, navet, oignons...).

Afin de renforcer l'efficacité de la vente directe, l'EI LEPRINCE souhaite investir dans une trémie de réception associée à un déterreur à 8 rouleaux pour les légumes BIO.

Ces équipements seront mutualisés avec le GAEC du Mesnil, afin d'en optimiser leur usage.

Coût HT du projet : 16 660,00 €

Coût HT éligible : 16 660,00 €

Subvention régionale sollicitée : 5 800,00 €, soit 35 %.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « **Acquisition d'unités de stockage de légumes biologiques** ». **GAEC du Mesnil**.

Le GAEC Le Mesnil, créé en 1998 est labellisé Agriculture Biologique depuis 2009.

Les cultures sont variées.

En produits transformés :

-farine de petit épeautre

-velouté de betteraves, de carottes, de lentilles, de persil tubéreux

-soupe à l'oignon

-confit d'oignons.

En produits bruts :

-lentillons

-pommes de terre

-oignons jaunes, rouges

-carottes

-persil tubéreux

-betteraves.

Afin de renforcer l'efficacité de la vente directe, le GAEC souhaite investir dans des unités de stockage pour les légumes.

Il s'agit de 150 palox de 120x120 cm.

Coût HT du projet : 11 700,00 €

Coût HT éligible : 11 700,00 €

Subvention régionale : 4 000,00 €, soit 35 %.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE indique qu'après l'étude de ces trois dossiers, le solde de la mesure n°04 est de 23 100,00 €.

« **Implantation de bambouseraies dans le pithiverais – GAEC du Clos** » (ref 00008470). **GAEC du Clos**.

Le territoire du Nord Loiret est fortement tourné vers les productions agricoles et agro-alimentaires. Ces productions sont très souvent reconnues pour leur qualité, liée à la qualité agronomique des sols.

Depuis quelques années, la profession agricole cherche à diversifier les productions locales, notamment pour sécuriser l'économie globale de l'exploitation, mais aussi pour s'adapter au changement climatique. Ainsi, le Pithiverais a vu se développer les parcelles d'amanderaie, de pacaneraie, de noyeraie, un atelier de production de champignons de Paris, des huileries, une unité de conditionnement d'asperges, etc.

Dans le courant de l'année 2022, un petit groupe d'agriculteurs s'associent, sous l'impulsion d'Alain TEMPLIER, agriculteur à Boynes ayant lui-même planté une bambouseraie en 2019, afin de développer la culture de bambous.

En mars 2023, une association départementale est créée, « *Avenir bambou coeur de France* » sous la présidence de M. CHAUMETTE, agriculteur à Pithiviers-le-Vieil.

Les bambous OnlyMoso® sont issus d'une sélection soignée de la gamme des Phyllostachys Edulis (ou pubescens). Cette variété de Bambou a été choisie pour ses caractéristiques qualitatives, productives et sa grande capacité d'adaptabilité.

• C'est une herbe géante qui peut atteindre jusqu'à 25 mètres de hauteur et jusqu'à 15 cm de diamètre.

• En tant qu'espèce vivant dans les zones tempérées, elle peut résister aux températures très faibles, même en dessous de -20°C.

- La qualité de son bois est excellente, par sa dureté et sa résistance. On peut la comparer à des bois fins comme le chêne et le noyer.
- L'activité d'un bambou adulte est représentée par la croissance souterraine des rhizomes et par le développement des pousses au printemps.
- Le renouvellement des feuilles représente un véritable paillage et une fertilisation naturelle : en pourrissant sur le sol, les feuilles produisent de l'humus, elles protègent également le système racinaire du froid et de la sécheresse.
- Un bon paillis au moment de la plantation, avec de la paille ou de la tonte, est fortement recommandé. Il protège le système racinaire, augmente le développement des rhizomes, garde le sol frais et humide.
- Les pousses de bambous sont appréciées dans le monde entier. Elles sont un formidable aliment, riche en minéraux et vitamines.
- Les jeunes pousses se transforment en roseaux en seulement 40-60 jours. Elles peuvent grandir jusqu'à parfois 1 mètre par jour.
- La récolte des pousses (à des fins alimentaires) est un moyen sain de se développer au mieux.
- La quantité de récolte annuelle par hectare varie selon le sol, la densité de plantation et le type de culture.
- La coupe annuelle de 25 à 33% des chaumes adultes a lieu de septembre à février.

Les bamboueraies.

La densité de plantation peut varier de 1 200 à 2 500 plants par hectare. Avant la plantation, le sol doit être labouré et hersé afin d'être en mesure d'accueillir les plantes mères de façon optimum. Il est par ailleurs essentiel d'avoir un système d'irrigation goutte à goutte en place, le long de chaque rangée. Avec une bonne irrigation, les semis se développeront plus rapidement et les bases d'une production optimale seront posées.

Quelques fertilisations par an avec de l'engrais sont suffisantes, au printemps et en automne. Pour contenir efficacement la propagation des rhizomes de bambou, il suffit de faire une fossette périmétrique d'environ 60-70 cm de profondeur. Contrairement aux cultures traditionnelles et de par sa nature même, le bambou ne nécessite aucun traitement. Il a des propriétés naturelles antibactériennes. Les agents antifongiques naturels se développent sans avoir recours aux produits chimiques. Voilà qui offre des économies non négligeables : machines, produits, temps avec un impact positif sur la santé et l'environnement !

Une forêt de bambous atteint sa maturité entre 5 et 10 ans selon les cas, selon les conditions climatiques, le sol et le type de culture. Après les 4-5 premières années, les premières pousses sont récoltées.

Le bambou, une matière qui devient incontournable.

Les produits fabriqués à partir de bambou sont destinés au marché alimentaire et non alimentaire. Le bambou répond à un marché en pleine croissance, à des consommateurs conscients et à des acteurs industriels soucieux de la qualité de leur offre et de l'impact sur l'environnement.

Le bambou connaît une croissance d'utilisation mondiale pour ses qualités intrinsèques et pour ce qu'il garantit dans de nombreux secteurs d'activité comme la construction, le design, le textile, l'alimentaire, le cosmétique...

Les bambous possèdent des substances naturelles antibactériennes et antifongiques qui bloquent le développement d'organismes nuisibles, ils n'exigent pas l'utilisation de pesticides comme pour les autres types de cultures et sont éco-durables.

Cette caractéristique rend le fil de bambou meilleur que le coton : les entreprises textiles les plus avancées l'utilisent dans les vêtements pour enfants et adultes. Il demande par ailleurs beaucoup moins d'eau lors de sa production, et les cycles d'exploitation sont beaucoup plus courts.

Toutes ces caractéristiques font du bambou et de ses dérivés des produits parfaitement adaptés aux besoins de notre société de plus en plus orientée vers une alimentation saine et l'utilisation de produits écologiques et renouvelables.

Les usages.

ALIMENTAIRE : LES POUSES

Quels sont les produits les plus demandés actuellement sur le marché alimentaire ? Ceux qui répondent aux besoins des :

- Consommateurs conscients de leur bien-être
- Végétaliens et végétariens
- Chercheurs de produits savoureux et innovants

La pousse de bambou est un produit à part entière. Il convient pour l'alimentation de tous et plus spécialement des végétaliens et végétariens.

Sain, riche en éléments essentiels pour la santé, rempli de vitamines et des minéraux ainsi que d'oligo-éléments, la pousse de bambou est un aliment précieux.

Bien que la pousse de bambou soit connue depuis des siècles dans les pays asiatiques, elle débute sur le marché européen et représente une valeur absolue.

La polyvalence de la pousse de bambou permet de créer facilement de nombreuses recettes, générant ainsi une extraordinaire combinaison de saveurs délicates.

NON-ALIMENTAIRE : LE BOIS

Sur le marché des matières premières, les études sectorielles identifient trois éléments indispensables dont doivent disposer les produits de consommation :

- ÉCO-DURABILITÉ

- RENOUELABILITÉ
- HAUTE QUALITÉ

Le bambou répond pleinement aux exigences du marché du bois d'œuvre !

C'est la plante qui absorbe le plus de CO2 et émet le plus d'oxygène au cours du processus de synthèse de la chlorophylle. Le bois est hautement renouvelable avec d'excellentes caractéristiques de qualité, dureté et résistance. Les prérogatives du bois de bambou sont comparables à des essences comme le chêne et le noyer.

Grâce à son système racinaire, il est capable de consolider le sol sous-jacent s'adaptant à des terrains vallonnés à risque et réduisant les glissements de terrain.

C'est une plante à très longue durée de vie. Pendant 150 ans, la forêt de bambou va continuer à produire des roseaux et des pousses dans un cercle vertueux.

Les bienfaits

Au-delà des aspects économiques découlant de la culture du bambou, les forêts de bambous offrent de larges perspectives éthiques, écologiques et environnementales. Une forêt de bambous est capable d'absorber environ 5 fois plus de dioxyde de carbone qu'une forêt « classique » équivalente, libérant dans l'atmosphère environ 35% de plus d'oxygène.

Les feuilles se renouvellent et tombent continuellement, libèrent de grandes doses d'éléments, utiles pour nourrir le bambou et le sol.

Sa capacité de phytoépuration (semblable à celle d'un roseau) le rend apte à la restauration de zones délicates, comme les carrières ou les décharges.

La demande de subvention présentée ici concerne le projet de création d'une bamboueraie, soit une activité de diversification de l'entreprise de M. LUCHE (GAEC du Clos).

Les parcelles se situent sur la commune d'Egry, pour une surface de 2,58 ha plantés en 2022 et 2023.

Le nombre de plants est de 4 650.

Les dépenses présentées sont :

- les plants de bambous
- les protections contre le gibier et/ou l'expansion des plants
- location de matériel lié à la plantation
- barrière anti-rhizome

Coût HT du projet : 102 055,57 €

Coût HT éligible : 64 783,57 €

Subvention régionale sollicitée : 16 100,00 €, soit 24,9 %.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Implantation de bamboueraies dans le pithiverais – Vincent VANNIER » (ref 00009254). Vincent VANNIER.

La demande de subvention présentée ici concerne le projet de création d'une bamboueraie, soit une activité de diversification de l'entreprise de M. VANNIER.

Les parcelles se situent sur la commune d'Oison, pour une surface de 2 ha plantés en 2022.

Le nombre de plants est de 3 600.

Les dépenses présentées sont :

- les plants de bambous
- les outils de production et d'entretien
- les protections contre le gibier et/ou l'expansion des plants
- les amendements initiaux à la plantation
- barrière anti-rhizome

Coût HT du projet : 102 992,06 €

Coût HT éligible : 47 293,72 €

Subvention régionale sollicitée : 11 800,00 €, soit 25 %.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Implantation de bamboueraies dans le pithiverais – EARL Cormier » (ref 00009881). EARL Cormier.

La demande de subvention présentée ici concerne le projet de création d'une bamboueraie, soit une activité de diversification de l'entreprise de M. CORMIER (EARL Cormier).

Les parcelles se situent sur la commune de Yèvre-la-Ville, pour une surface de 2,33 ha plantés en 2022.

Le nombre de plants est de 4 200.

Les dépenses présentées sont :

- les plants de bambous
- les outils de production et d'entretien
- les protections contre le gibier et/ou l'expansion des plants
- les amendements initiaux à la plantation
- barrière anti-rhizome

Coût HT du projet : 103 530,23 €

Coût HT éligible : 51 022,23 €

Subvention régionale sollicitée : 12 700,00 €, soit 25 %.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Implantation de bambouseraies dans le pithiverais – EARL CHAUMETTE ». EARL CHAUMETTE.

La demande de subvention présentée ici concerne le projet de création d'une bambouseraie, soit une activité de diversification de l'entreprise de M. CHAUMETTE.

Les parcelles se situent sur la commune de Pithiviers-le-Vieil, pour une surface de 2,75 ha plantés en 2022.

Le nombre de plants est de 3 600.

Les dépenses présentées sont :

- les plants de bambous
- les protections contre le gibier et/ou l'expansion des plants
- les amendements initiaux à la plantation
- barrière anti-rhizome

Coût HT du projet : 80 289,88 €

Coût HT éligible : 43 084,88 €

Subvention régionale sollicitée : 10 700,00 €, soit 24,8 %.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Investissements matériels pour optimiser la transformation de céréales à la ferme » (ref 00008522). EARL GUERINEAU.

Actuellement l'EARL GUERINEAU procède à un stockage à plat des céréales produites, ce qui les rend difficiles à souffler et à ventiler et à reprendre pour la transformation. L'objectif est aujourd'hui de faire l'acquisition de 2 silos à grains et de 2 cônes ventilés, ainsi que des sondes de température. Ces investissements permettent une meilleure gestion de la matière première, une meilleure conservation durant l'année, tout cela dans le but d'une optimisation jusqu'à la transformation et donc une meilleure production dédiée à la vente directe sur l'exploitation, à Frapuy (Attray).

Le matériel permet de gérer près de 29 tonnes de céréales par an.

Les céréales ainsi stockées seront ensuite transformées en farine, via l'entreprise de Marine GUERINEAU, la Ferme de la Manne.

- silos à grains
- cônes ventilés
- sondes de température et accessoires associés
- filets de protection
- transport

Coût HT du projet : 10 387,58 €

Coût HT éligible : 10 300,95 €

Subvention régionale sollicitée : 2 500,00 €, soit 24,3 %.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Diversification agricole par la création d'une brasserie de whisky » (ref 00008562). EI Paul-Henri LELUC.

L'EI LELUC produit sur son exploitation des pommes de terre et des céréales.

Dès 2017, M. et Mme LELUC cherchent de nouveaux débouchés qui leur permettraient de diversifier les revenus de l'exploitation, de reconnecter l'agriculteur et le consommateur, et de mettre en valeur leur exploitation agricole.

La Vodka Faronville est née de cette volonté (3 gammes : Faronville Premium, Faronville Petite Eau et Faronville Réserve).

A suivi la production de Gin, contenant de la fleur de pomme de terre.

Le nouveau projet, objet de la demande de financement, concerne la création d'un whisky du champ à la bouteille, toujours dans un esprit d'excellence, pour se situer une nouvelle fois sur le créneau du haut de gamme.

Les circuits de commercialisation seront ceux des produits précédents : l'hôtellerie-restauration et les bars sélectionnés, les magasins spécialisés, les cavistes, les épicerie fines, la vente directe à la ferme de Faronville.

Pour le whisky, c'est la LAUREATE, une orge de printemps à 2 rangs cultivée sur la ferme de Faronville qui est utilisée.

Aussi, il est intéressant de prendre connaissance qu'à Faronville une agriculture hybride est pratiquée : le semis direct sous-couvert ou agriculture de conservation des sols. Une agriculture peu répandue qui remet de l'intelligence et du vivant dans son système, à mi-chemin entre Bio et Conventionnel... Ici est combiné le meilleur des deux techniques, pour lutter contre le réchauffement climatique.

Ainsi, en ne laissant pas les sols nus, en les travaillant moins avec les outils, en favorisant les cultures intermédiaires, et en semant directement dans les couverts vivants, il est stocké plus de CO2 que celui est émis.

Pour ce projet, les porteurs de projets investissent dans une unité de brasserie sur place et un chai de vieillissement.

Il s'agira d'un whisky agricole, issu de l'orge cultivée et récoltée sur la ferme, brassé, distillé et vieilli sur la ferme. A l'issue de la fermentation de l'orge maltée, le wash se situe entre 8 et 8,5%. Distillé ensuite sur place dans l'alambic Stupfler, le distillat ainsi obtenu vieillit minimum 3 ans dans le chai de la ferme, avant d'être embouteillé.

Coût HT du projet : 352 220,61,00 €

Coût HT éligible : 247 148,11,00 €

Subvention régionale sollicitée : 30 000,00 €, soit 12,1 % correspondant au *plafond* mobilisable.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE indique qu'après l'étude de ces 6 dossiers, le solde de la mesure n°05 est de 77 400,00 €.

« Réhabilitation d'un bâtiment communal à Briarres/Essonne en vue d'y installer une épicerie en libre-service – (phase 1) » (ref 00008469). Commune de Briarres sur Essonne.

Soucieuse de dynamiser son activité économique en centre bourg avec le maintien ou le développement de petits commerces (boulangerie, café-restaurant, point Poste), la nouvelle municipalité a décidé d'acheter, de rénover puis d'installer une épicerie en libre-service dans un bâtiment situé au 12 Rue de la Gare.

La phase 1 du projet, objet de la présente demande de financement, concerne la phase travaux amont, c'est-à-dire la démolition partielle du bâtiment, sa consolidation, sa sécurisation et la création d'une chappe béton au rez-de-chaussée, ainsi que des travaux de maçonnerie, de charpente et de couverture.

La phase 2, ultérieure et objet d'une seconde demande de financement, concernera l'aménagement à proprement parlé du lieu, c'est-à-dire l'installation de vitres et d'accès aux casiers libre-service, les travaux d'électricité etc.

Ce projet d'épicerie en libre-service a été plébiscité par la population de la commune, lors de réunion de concertation.

D'une part, cet équipement est un réel besoin pour la population de centre bourg, cette activité ayant disparu depuis plusieurs années, et d'autre part, il permet de diversifier les commerces déjà présents.

Sur le volet de l'activité elle-même, des réflexions sont en cours, afin de définir le meilleur système de gestion et de suivi. L'épicerie en libre-service devrait être opérationnelle en 2024.

Coût HT du projet : 74 230,50 €

Coût HT éligible : 74 230,50 €

Subvention régionale sollicitée : 22 200,00 €, soit 30 %.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Travaux de réhabilitation dans l'ancien château du Mesnil d'Augerville-la-Rivière pour y créer une épicerie ». Commune d'Augerville-la-Rivière.

La Commune d'Augerville-la-Rivière a racheté en 2012 les bâtiments d'une ancienne demeure et ses dépendances appelés « château du Mesnil », situés au cœur du bourg, locaux dans lesquels un centre de rééducation pour personnes handicapées (déficients cérébraux) s'était installé jusqu'en 2000.

A terme, le projet communal vise à réhabiliter l'ensemble des bâtiments, pour y installer une épicerie (bâtiment D), objet du présent dossier, des professionnels de santé et de petits logements, (bâtiment H et I), une salle d'activités sportives, une Maison d'Assistantes Maternelles, une salle d'activités culturelles.

Dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment D, les travaux seront les suivants :

Menuiseries

Charpente

Toiture

Maçonnerie

Electricité
Plomberie
Peinture

*Revêtement de sols**

*Isolation (reprises)**

** travaux réalisés en régie.*

Les locaux seront loués à des professionnels pour y exercer leur activité d'épicerie.

Compte tenu de la nature du commerce, les locaux ne seront pas chauffés, sauf mise en hors gel. Les performances énergétiques attendues (classe C) ne sont donc pas à considérer ici.

L'objectif est de pouvoir ouvrir le commerce dès l'automne 2023.

Coût HT du projet : 88 407,40 €

Coût HT éligible : 88 407,40 €

Subvention régionale sollicitée : 26 500,00 €, soit 30 %.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE indique qu'après l'étude de ces 2 dossiers, le solde de la mesure n°21 est de 251 300,00 €.

« Acquisition de matériels permettant de développer le maraîchage biologique des Jardins de la Voie Romaine » (réf. 00009999). Association Jardins de la Voie Romaine.

Les Jardins de la voie romaine sont une association loi 1901 regroupant quatre fermes biologiques qui travaillent à la production, la vente en circuit-court, l'animation, le rayonnement et la cohésion sociale du territoire loirétain.

Leur métier est d'accompagner les personnes qui se retrouvent vulnérables dans leur parcours. Les activités des Jardins sont toutes supports à l'insertion professionnelle ; ainsi, ce sont près de 70 postes ouverts constamment à des personnes qui étaient en difficulté, rupture de parcours, reprise d'activité après un accident de vie.

Par la reprise d'un emploi (maraîchage, vente, accueil, transformation...) ils mettent en place les conditions de la reprise de confiance et une équipe d'encadrement et d'accompagnement (23 personnes) travaillent avec eux à la reconstruction d'un projet professionnel.

L'association les Jardins de la Voie Romaine a pour ambition, en menant des projets diversifiés et complémentaires, de contribuer à un changement du paradigme économique et social dans le Nord Loiret. Elle souhaite mettre l'insertion sociale au service de la transition agricole et alimentaire dans l'optique d'une plus grande résilience de son territoire. En s'appuyant sur le travail d'insertion sociale et professionnelle caractéristique aux Jardins de Cocagne, ils souhaitent bâtir avec les exclus d'aujourd'hui la société inclusive de demain.

Ils souhaitent contribuer à redynamiser les campagnes. Il s'agit de recréer de l'emploi au service de la massification des circuits-courts (accompagner le changement d'échelle), de la transition des pratiques et du développement d'un certain tourisme. En associant des secteurs encore traités indépendamment comme le tourisme, l'éducation, l'alimentation, la formation, l'animation, la production, nous faisons le pari de démontrer la nécessité d'un décloisonnement des enjeux et politiques publiques, pour des solutions intégrées et résilientes. Leur position de Jardin de Cocagne, à la croisée entre différents domaines et plateforme de rencontres multiples, les a amenés naturellement à ce travail.

Ils ont pu fonder leur fonctionnement sur des liens étroits tissés avec des acteurs d'horizons différents et sur leur adhésion au projet. Cette volonté d'articuler et de mobiliser les acteurs d'un territoire autour d'initiatives citoyennes et d'y intégrer les exclus, c'est ce qu'ils appellent poétique de territoire, pour un développement juste et durable du territoire par le faire ensemble. En mettant les structures d'insertion et l'engagement citoyen au service d'un nouveau mode d'organisation de la vie sociale et économique, dans une logique de réels effets utiles pour ses habitants.

Le projet présenté ici concerne l'acquisition de matériels permettant de rendre plus efficient la production en maraîchage BIO, pour deux des trois sites présents sur le territoire du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, Beaune-la-Rolande et Pithiviers-le-Vieil.

Coût HT du projet : 30 980,93 €

Coût HT éligible : 30 980,93 €

Subvention régionale sollicitée : 12 300,00 €, soit 40%.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE indique qu'après l'étude de ce dossier, le solde de la mesure A VOS ID investissement est de 224 561,00 €, en considérant un maximum de 50% de la dotation A VOS ID affectée aux dossiers investissement, soit au maximum 250 000 €.

Natura 2000 : lancement de la consultation pour l'animation de la démarche (oct. 2023-sept. 2026)

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui indique que le PETR reste dans l'attente de la réponse de la Région Centre-Val de Loire quant à la représentation régionale au COPIL Natura 2000. La Région présidant la réunion, le COPIL ne peut pas être organisé sans cela.

Tant que le PETR n'est pas désigné comme structure maître d'ouvrage du nouveau programme Natura 2000, la délibération pour lancer la consultation ne peut pas être prise. Pour cette raison, la délibération est reportée à un prochain Bureau.

Fonds vert : demande de subvention pour les frais d'animation PCAET (à partir de juin 2023)

Mme BEVIERE indique que le PETR pourrait solliciter des aides de l'Etat via le Fonds vert « ingénierie », afin de financer le poste d'animation du PCAET (donc hors temps passé pour l'animation du SCoT qui est de 0,10 ETP).

Le financement est demandé pour une période de 3 ans, à compter du mois de juin 2023, c'est à dire une aide sollicitée de 103 592 €, soit 80% de la dépense.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mission inclusion et handicap : recrutement d'un(e) étudiant(e)

Mme BEVIERE rappelle que les 2 PETR, Beauce Gâtinais en Pithiverais et Gâtinais Montargois, souhaitent poursuivre les travaux sur la thématique de l'inclusion et du handicap, pour faire suite au projet de coopération transnationale avec les territoires espagnols et portugais.

Une rencontre avec M. GUERIT, enseignant à l'Université d'Orléans et Directeur du CEDETE (laboratoire de sciences humaines rattaché à l'Université d'Orléans), début mars, avait permis de flécher les premiers éléments de la feuille de route à donner à un(e) étudiant(e) en doctorat. Le sujet de la thèse pourrait porter sur la capacité de transition des territoires des deux PETR autour de l'enjeu sociétal de l'inclusion, via l'activité touristique (hébergement, musée, site, jardins, loisirs...). Comment l'activité touristique des deux territoires peut être améliorée, voire transformée, via une politique favorable à l'inclusion de personnes handicapées ? Quelles conditions et quelles ressources pour les territoires pour mener à bien cette politique d'inclusion ? Enfin, comment cette politique d'inclusion permet d'aboutir à une meilleure inclusivité des territoires du PBGP et de GM ?

Une première piste de financement a également été évoquée, à travers le CIFRE, Convention Industrielle de Formation par la Recherche).

Dans ce cadre, il est demandé à l'accueillant (un des 2 PETR) de rémunérer l'étudiant (puisque'il y signature d'un CDD), selon un barème établi au niveau national :

24 530 € en année 1, 25 200 € en année 2 et 26 400 € en année 3. Soit un total de 76 130 €.

Le financement CIFRE est à hauteur de 14 000 €/an, pendant 3 ans.

Le reste à charge pour les PETR serait donc de 34 130 €, soit 5 688 €/an/PETR.

Le cas échéant, 5 000 € de la convention de réciprocité avec le Département pourraient être mobilisés, sous réserve de l'accord du Département.

Les élus du Bureau donne un avis pour que le PETR poursuive les travaux, avec le partenariat de l'Université d'Orléans.

Affaires diverses

- Prochaine réunion.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 15 juin à 17h30 dans les locaux du PETR.

- Ateliers de concertation pour le futur Contrat Local de Santé 2023-2026.

Les réunions de concertation se tiendront le 30/05 à la salle des fêtes de Nancray/Rimarde.

PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 4 mai 2023. Page 10 sur 11

- Groupes de travail PCAET.

Le groupe de travail sur la thématique de la séquestration carbone se tiendra le 16/06 à Egry. Ceux sur la gestion des déchets et sur les produits locaux se tiendront respectivement le 23/06 matin et après-midi à Dadonville.

- Ateliers SAGE.

Les ateliers de concertation pour la gouvernance du SAGE, et plus particulièrement ceux pour la zone 2 (dont le Pithiverais) se tiendront le 15/05 à Angerville.

- Forum santé CLS.

Un forum santé organisé par les 3 CLS du Loiret est organisé le 21/06 à Bellegarde, à partir de 14h. Il est à destination des élus et des professionnels de santé.

- CTEC et démarches BAC.

Mme LEVY indique qu'un groupe d'agriculteurs d'Aulnay-la-Rivière s'est constitué pour apporter des idées et actions en lien avec l'agriculture pour les démarches BAC.

Mme BEVIERE indique que la profession agricole se mobilise en effet. C'est donc une évolution positive pour les démarches BAC en cours.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 20h05.

Monique BEVIERE, Présidente